



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 7 novembre 2020

COVID-19 : LA PRATIQUE DE LA CHASSE EST LIMITEE A LA REGULATION DE LA FAUNE ET DES ESPECES OCCASIONNANT DES DEGATS DES OPERATIONS DE CONTROLES SONT ORGANISEES

Cet après-midi, les chasseurs au gibier d'eau ont manifesté à Saint Valéry sur Somme pour exprimer leur mécontentement et leurs revendications en raison de l'interdiction qui leur est faite de chasser en application des mesures de confinement prises par le gouvernement.

A l'occasion de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qu'elle a réunie le 4 novembre dernier, la préfète de la Somme a rappelé le contexte de la situation sanitaire très dégradée et préoccupante tant au niveau national que dans le département. Cette situation critique et les mesures de confinement qui en découlent justifient l'interdiction des déplacements, y compris des chasseurs.

Si la pratique de la chasse au gibier d'eau constitue pour de nombreux chasseurs, en particulier dans la Somme, une passion incontestée, la préfète rappelle que seules les dérogations qui concernent les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, tels par exemple les sangliers ou les chevreuils, sont applicables. Ces dérogations, qui ne concernent donc pas le gibier d'eau, sont accordées pour l'accomplissement de missions d'intérêt général.

Pour assurer l'application et le respect de la réglementation, des contrôles sont opérés par les forces de l'ordre sur la bande du littoral et dans la baie de Somme. Pour ce faire, 30 militaires de la gendarmerie nationale ont été mobilisés hier soir, 200 véhicules ont été contrôlés et 11 procès-verbaux ont été dressés.

Un dispositif identique est de nouveau mis en place ce soir.

La préfète en appelle à la responsabilité de chacun dans un contexte sanitaire inédit et dans lequel tout doit être fait pour préserver la santé et la vie de nos concitoyens notamment les plus fragiles.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48

Port : 06 12 32 76 34

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens